

MINISTERE CHARGE DES EAUX, FORETS,
CHASSE ET PECHE

DIRECTION DE CABINET

DIRECTION REGIONALE N°2

N° 050 /MEFCP/DIRCAB/DR2



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
UNITE - DIGNITE - TRAVAIL

NOTE DE SERVICE

Pour compter de la date de signature de la présente Note de Service, il est instauré un poste de contrôle à la sortie de la Société d'exploitation forestière dénommée Timberland Industries S.A à Batouri pour des raisons de complément des données en vue de rédiger les rapports annuels.

L'agent forestier au poste a pour mission de :

- Vérifier les sorties des bois et dérivées à la sortie pour export après chargement ;
- Procéder à l'enregistrement des bois pour permettre à la Direction Régionale n°2, à l'Inspection Forestière de la Mambéré-Kadéï et à l'Inspection Forestière de la sangha-Mbaéré de disposer des données permettant la vérification des Déclarations des bois pendant les missions de routine.
- Suivre l'emportage des essences et signer les certificats ;
- Mettre en pratique la Police forestière en vue de contrôler systématiquement les véhicules entrés et sorties, rechercher les armes et munitions de chasse, les matériels de braconnage, les dépouilles et trophées, suivant les exigences de l'APV/FLEGT et le processus de la certification.

En foi de quoi, la présente Note de Service est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Berberati, le 03 octobre 2024

Le Directeur Régional N°2 des Eaux et Forêts



Cl. Bertin NGOUYOMBO

Ampliations :

MEFCP

P M-K

P SM

DR n°2

Timberland Industries

Chrono.